

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 038/2024	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - ANNÉE 2023
---------------------------------	--

L'an deux mille vingt-quatre,

Le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeais, maire, suivant la convocation faite le 5 avril 2024.

Etaient présents :

Mme Bourgeais, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, M. Le Forestier, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Bihan, M. Simonet, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

M. Brianceau (pouvoir à Mme Landier), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à M. Chusseau), Mme Paquereau (pouvoir à M. Gellusseau), M. Marion (pouvoir à M. Quénéa), Mme Douaisi (pouvoir à M. Vendé)

Absents non excusés :

M. Mabon, Mme Bennani, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Jean-Christophe Faës a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - ANNÉE 2023 :

Mme Claire Guiu donne lecture de l'exposé suivant :

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le tableau ci-après annexé présente le détail des acquisitions et cessions réalisées en 2023.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de ce bilan annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1,

Considérant l'obligation d'annexer au compte administratif de la commune le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville,

Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 4 avril 2024.

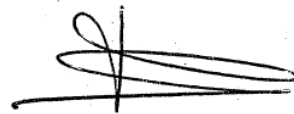
Après en avoir délibéré,

- prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Ville pour l'année 2023.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe Faës



La maire,
Agnès Bourgeais



ACQUISITIONS

Nature de l'opération	Nature du bien	Adresse	Réf. Cadatrales	Surface m ²	Délibération Conseil municipal	Identité du vendeur	Prix	Date acte notarié	Condition de l'acquisition
Aménagement liaison douce Bois des Naudières	non bâti/bâti	25 rue des Naudières	AV 718 (ex AV 647 portion)	716	16/12/22	Missions Africaines	52 888,00 €	03/04/23	amiable
Acquisition de places de stationnement situées au sein de la copropriété Carré Daviais – parking silo auprès de la SCCV Saint Pierre	bâti	Avenue Maréchal Delattre de Tassigny			16/12/22	SCCV SAINT PIERRE (Bâti Nantes)	136 666,00 €	19/09/2023	amiable
« Projet Solidarités »	bâti	21 rue du Vivier	BK 13	521	arrêté n°969 du 21 juin 2023	Mme Marie LECOQ	300 000,00 €	19/09/2023	préemption

TOTAL

436 666,00 € *budget DAU*52 888,00 € *budget SEVE*

CESSIONS

Nature de l'opération	Nature du bien	Adresse	Réf. Cadatrales	Surface m ²	Délibération Conseil municipal	Identité de l'acquéreur	Prix	Date acte notarié	Condition de la cession
Régularisation foncière rue de la Coran	non bâti	33 Rue de la Coran	BE 876	62	16/12/2022	M. et Mme HILLEREAU Julien	76,00 €	20/06/2023	amiable

TOTAL

76,00 €

